



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/166  
5 août 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Quarante et unième session  
Genève, 15-19 septembre 2003  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

**1. Ordre du jour provisoire**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement.
5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la seconde phase des travaux relatifs au site Web de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## **2. Annotations à l'ordre du jour provisoire**

### **Point 1. Élection du bureau**

1. Conformément à l'article 63 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail élit son propre bureau. Selon le cycle de roulement, le Président du Groupe de travail à sa quarante et unième session sera un représentant de l'un des États membres de la liste C (Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes); le Vice-Président/Rapporteur sera un représentant de l'un des États membres de la liste B.

### **Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session le jeudi 22 mai lors de la seconde partie de sa quarantième session. Une note sur l'organisation des travaux de la session sera distribuée au début des travaux.

### **Point 3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé l'«Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/50/2-TD/B/WP/163) portant sur les activités entreprises en 2002, qui est présenté à la fois au Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième session et au Groupe de travail à sa quarante et unième session. Ce document donne un aperçu des activités menées à bien, ainsi que des informations sur les tendances enregistrées dans la mobilisation des ressources et l'exécution. Il traite de questions telles que le renforcement de la cohérence de l'assistance technique relative au commerce et aux investissements fournie aux pays en développement et aux pays en transition. Il contient également des renseignements sur les buts et objectifs stratégiques futurs de la coopération technique dans les principaux domaines de travail de la CNUCED.

4. L'annexe I au document susmentionné - «Examen des activités entreprises en 2002» (TD/B/50/2/Add.1-TD/B/WP/163/Add.1) - contient un examen par programme des activités de coopération technique entreprises en 2002 au titre de différents programmes et projets. Elle contient aussi des renseignements sur l'historique de ces activités, leur impact et leurs résultats.

5. L'annexe II au rapport précité - «Tableaux statistiques» (TD/B/50/2/Add.2-TD/B/WP/163/Add.2) - contient des données sur les contributions financières, les dépenses au titre des projets et la répartition des activités entre différentes régions et différents programmes. Elle contient aussi une liste des projets en cours d'exécution en 2002.

6. Outre le rapport susmentionné, et conformément aux conclusions concertées qu'il a adoptées à la seconde partie de sa quarantième session, le Groupe de travail sera saisi d'une note sur une approche de la création de capacités que la CNUCED pourrait adopter, ainsi que d'un projet concernant la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED.

**Point 4. Évaluation des activités de coopération technique: évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement**

7. Dans le cadre de son examen annuel d'une évaluation approfondie d'un programme de coopération technique, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, à sa trente-neuvième session tenue en septembre 2002, a décidé d'«examiner une évaluation approfondie du programme d'assistance technique sur le commerce, l'environnement et le développement à sa session de 2003 consacrée à la coopération technique». Le rapport d'évaluation, contenu dans le document TD/B/WP/165, a été établi par une équipe d'évaluation indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une solide expérience dans ce domaine et de deux autres membres qui étaient au courant du programme sur le commerce, l'environnement et le développement, connaissaient bien les programmes de la CNUCED et leurs procédures de planification et d'évaluation et ont été associés en permanence aux travaux des organes intergouvernementaux de la Conférence. Le choix de ces deux personnes portait du souci d'intégrer la perspective des bénéficiaires comme celle des donateurs dans le processus d'évaluation.

**Point 5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la seconde phase des travaux relatifs au site Web de la CNUCED**

8. En juin 2002, le secrétariat de la CNUCED a décidé de restructurer complètement son site Web. Un mois plus tard, le Secrétaire général de la Conférence, à la lumière des recommandations formulées par un groupe de travail créé à cette fin, a approuvé la stratégie Web de la CNUCED. Il a été décidé que le nouveau site Web, qui tient compte des derniers progrès de la technique, devait être considéré comme une priorité majeure et un instrument clef pour aller au devant des publics cibles. La stratégie est mise en œuvre en deux phases. La phase initiale à court terme, dont une démonstration a été faite au Conseil en octobre 2002, portait sur les six sections institutionnelles du site, et utilisait une identité organisationnelle uniforme. Sur le plan structurel, la CNUCED a créé une unité de la gestion du contenu Web chargée d'actualiser le site. Depuis, la seconde phase a été lancée pour tenir le site constamment à jour et y ajouter un grand nombre de fonctions supplémentaires. Le secrétariat fera rapport oralement au Groupe de travail sur les progrès accomplis au cours de cette seconde phase.

**Point 6. Ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session du Groupe de travail**

9. Pendant la session, le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session du Groupe de travail.

**Point 7. Questions diverses**

**Point 8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

10. Le rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa quarante et unième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa cinquantième session.